LA DÉPUTATION

ÉTRANGERE

AU CHAMP DE MARS.

AUX CONFÉDÉRÉS FRANÇAIS.

LA DÉPUTATION ÉTRANGERE AU CHAMP DE MARS.

AUX CONFÉDÉRÉS FRANÇAIS.

Les Nations comme les individus qui les composent, sont sujettes à des accès de delire et de fureur, d'après lesquels on ne doit point juger de leur caractere.

GARNIER, t. 21, de l'hist. de Fr. pag. 231.

EST-CE bien à l'instant qu'on érige un autel nouveau à la LIBERTÉ, que le mensonge et la calomnie doivent élever leurs têtes monstrueuses et perfides pour en imposer à la NATION FRANÇAISE, et indigner l'Europe entiere ? C'est cependant ce qui vient de se passer dans Paris dans le sanctuaire même où cette liberté a été engendrée, et toujours si vigoureusement défendue. Mais si ce sont les trophées dont on veut orner le temple où

les confédérés Français vont se réunir, si on veut arriver à cet autel FUMANT du sang de tant de victimes, par des sentiers tortueux et iniques ; si aux colonnes de la justice et de la vérité, on substitue celles de la duplicité et de l'imposture, FRANÇAIS, n'est-il pas plus équitable et plus généreux de briser ces colonnes, de réduire en poussiere l'autel, le temple et le sanctuaire, de foudroyer les sacriléges et les traîtres qui ont ainsi souillé tout ce qui restoit de pur et de sacré, qui ont joué la nation Françoise dans sa premiere législature ?

La députation des étrangers qui ont paru le 19 Juin à l'assemblée nationale de France, et qui a obtenu d'elle un accueil plus ridicule que flateur, a profané le seuil de ce lieu auguste d'une telle maniere, que les peuples lointains placent ce fait incontestable parmi les contes controuvés qui émanent journellement de toutes les orgies de cette capitale. Voilà une de ces taches dont cette ma-

gnifique assemblée ne se lavera jamais; voilà une de ces calomnies perfides que la vraie liberté repoussera toujours.

L'observation des loix qui regnent dans un pays est un devoir sacré pour tous les étrangers qui l'habitent. Vouloir décorer ces mêmes loix de leur approbation, est une jactance pour le moins déplacée et absurde. Si les prétendus députés des nations étrangeres, qui ont paru à la barre de l'assemblée nationale de France, n'avoient point passé ces bornes, ils n'auroient fait qu'exciter les risées et se rendre méprisables ; mais lorsqu'ils se donnent pour des personnes munies d'une mission, lorsqu'ils affectent une représentation universelle, lorsqu'en cette qualité, ils parlent comme des séditieux et des rebelles, l'indignation se joint à l'étonnement et au mépris, et l'assemblée nationale devenue le jouet de quelques-uns de ses membres, et d'une horde d'étrangers ramassés, la plupart, dans les rues de Paris, ne paroît plus aux

yeux de l'Europe cette assemblée si auguste par ses principes ainsi que par ses fonctions.

A peine connût-on à Paris la démarche faite par une poignée d'étrangers, qu'une foule d'autres étrangers s'assembla, DE SON PROPRE MOUVEMENT, non pas dans des lieux obscurs et cachés, qui portent toujours avec eux l'empreinte du complot et du crime, mais à leur vrai rendez-vous au palais royal ; que n'est-il en mon pouvoir de peindre ici les différens mouvemens auxquels donna lieu la conduite scandaleuse de leurs compatriotes ? Que ne puis-je rapporter les phrases sublimes avec lesquelles l'Espagnol témoignoit des sentimens bien opposés à ceux qui venoient d'être manifestés par ceux de leur nation qui avoient pris part à la députation ? Que ne puis-je faire le tableau des expressions énergiques des Italiens, des mots trançans des Allemands, de la fureur des Suisses, de la colere des habitans du comtat Venaissin,

des sarcasmes des Polonois, de la surprise enfin et de l'indignation générale de tous. La prétendue députation fut désavouée et improuvée à l'unanimité de tous; et sans les principes d'humanité et de modération, disons mieux, de véritable mépris, on auroit puni les soi-disans députés de leur perfide témérité.

Mais les étrangers ne sont pas les seuls qui condamnent la députation et l'adresse faite à l'assemblée nationale, tous les François qui n'ont pas encore fermé l'œil à la justice, et l'ame à l'honneur, ne sont pas moins scandalisés d'une démarche aussi infâme qu'illégale. Ne connoissant pas les étrangers qui n'en furent que les instrumens, ils ont tous en horreur la conduite de leur assemblée représentative. Qu'est-ce qui auroit cru cependant que des étrangers fussent assez lâches pour aller porter un ridicule hommage à cette assemblée où on les avoit si lestement outragés? Avoient-ils donc oublié les injures grossieres que jusqu'à

des Lam.... leur avoient prodiguées à plusieurs reprises ? la maniere avec laquelle M. Voy..... ainsi que plusieurs autres des honorables membres, s'étoient déchaînés contre eux dans la séance du 26 Mai ? Avoient - ils oublié que les émissaires d'une partie de cette assemblée, croyant reconnoître un Allemand dans une décoration, un Prussien dans l'air de bravoure, un Espagnol...... les avoient plusieurs fois insultés aux Tuileries, au palais royal, dans les rues, sur les ponts, par-tout enfin où ils les rencontroient ? Avoient-ils donc oublié les villainies les plus basses dont ils avoient été l'objet dans tous les libelles qu'on fabrique avec le même goût et le même dessein qu'on dresse des potences ?

N'avoient-ils pas lu la fameuse proclamation de M. Bailly le 26 Mai, dans laquelle on attribua fort honnêtement aux seuls étrangers les vols, les brigandages, les violences, les assassinats qui ont déshonoré la capitale ? Et ce sont ces mêmes

étrangers qui vont briguer des places, rêver des missions, présenter des hommages, insulter les nations et les rois ?... Tout étranger doit obéir aux loix du pays qu'il habite, et non pas les gloser publiquement; observer les décrets, et non pas pour y apporter le sceau de leur jugement.

Les personnes qui rendent la justice due au génie de M. Gar... ne savent comprendre comment ce député libelliste a pu se méprendre si fort sur le compte qu'il a rendu de cette prétendue députation dans le journal de Paris, n. 172. Comment a-t-il pu lui accorder le titre de DÉPUTATION DES HOMMES QUI SONT EN CE MOMENT DANS LA CAPITALE DE LA FRANCE ? comment-a-t-il pu jetter le ridicule le plus juste sur l'assemblée nationale, en ajoutant que DES APPLAUDISSEMENTS et des transports se sont fait entendre dans la salle auguste pour honorer LES DÉPUTÉS DE TOUTES LES NATIONS ?

Non ; je le dis hautement, ces MM. n'avoient, et ne pouvoient avoir ni mission, ni aucun droit de représenter. Ils n'en avoient pas des nations dans le sein desquelles ils sont nés ; celles-là légitimement gouvernées par leurs souverains respectifs, ont des ambassadeurs, des ministres, des vrais représentans à Paris ; et tout acte qui n'émane pas de ceux-ci au nom de ces nations et de ces rois, est illégitime, nul, illusoire, et absurde.

Ils n'en avoient pas non plus des étrangers qui sont à Paris. Ceux-ci n'avoient aucun droit, aucune raison de s'assembler ; ils n'ont en effet été convoqués nulle part, et n'ont fait aucune députation. Rendons hommage à la vérité. S'il eût été possible que les étrangers qui se trouvent en cette capitale se fussent assemblés pour députer vers l'assemblée nationale, il faut croire que leur choix auroit été prudent et sage, et seroit tombé sur des personnes incorruptibles, sans

tache

tache, et avouées : à coup sûr, ils n'auroient pas souillé l'hommage de leur soumission aux nouvelles loix Françoises par des imprécations et des calomnies contre leurs souverains légitimes. Leur amour respectueux pour ceux-ci est bien compatible avec l'obéissance qu'on doit à l'assemblée nationale.

Je n'inculpe personne; je dénonce seulement, je démasque et je poursuis le crime. On sait que dans cette fameuse députation, on compte quelques hommes de bonne foi; mais ils n'appartiennent point à la classe des étrangers auxquels ils se sont pourtant joints. Des hommes nés et élevés dans les Indes ou dans l'Amérique Françoise, mariés en France, propriétaires en France, y exerçant des charges, comment peuvent-ils prendre le caractere d'Indiens, de Hollandois et d'Etrangers, sur-tout d'après les décrets de l'assemblée nationale, qui fixent à un an et à cinq le tems de domicile pour être censé François.

Il est pourtant à propos d'entrer ici dans quelques détails relatifs aux AUGUSTES ET MAGNIFIQUES REPRÉSENTANS DES QUATRE PARTIES DU MONDE ENTIER. Ce n'est point pour éclairer les étrangers ; ils connoissent parfaitement le mérite sublime de leurs compatriotes ; ce n'est point pour faire des reproches à ceux qui les ont fait agir, ils sont insensibles à tout ce qui n'est pas argent, vengeance et perfidie ; c'est pour rassurer ceux d'entre les François que cette prétendue députation a surpris et indignés.

Dieu ! quel effrayant spectacle va paroître aux yeux des hommes crédules et trompés ! Levons la toile, et lisons les mots caractéristiques que porte sur son front la bête immonde qu'on voit à la barre de l'assemblée Françoise : UBI BENE, IBI PATRIA. Nosseigneurs, nous sommes des gens qui avons une patrie par-tout où on nous souffre ; une horde de gens bannis de notre pays natal.

Voici un Anglois qui fit trois fois banqueroute ; un Hollandois que des dettes entassées ont forcé d'abandonner son pays. Un Sicilien qui enleva la caisse qu'on lui avoit confiée ; un Espagnol condamné à la potence pour avoir assassiné son pere. Un libertinage outré et scandaleux fit passer les Alpes à l'Italien ; un brigandage exercé pendant longtemps força le Russe de s'éloigner du désert de Sibérie qui l'attendoit. Le Polonois se réfugia en France pour avoir volé ses maîtres ; l'Allemand et le Suisse pour avoir abandonné leurs drapeaux. Le Brabançon étoit en horreur aux deux partis , et l'Avignonois ne croyoit point en Dieu. Le Liégeois vit depuis plusieurs années des escroqueries qu'il exerce à Spa ; le Genevois n'est qu'un boute-feu du GENEVOIS PAR EXCELLENCE....... Coureurs de l'univers , scélérats de la premiere classe , criminels universels, aventuriers chassés de 10 royaumes, nous portons nos pas et nous nous arrêtons

là où regne l'anarchie, l'irréligion et le désordre, parce que c'est le seul où nous sommes sûr de faire des dupes, de continuer impunément notre métier, et de trouver des brigands aussi brigands que nous, qui achetent et qui nous paient fort cher nos talens et le genre de l'industrie consommée qui nous caractérise : nous bravons actuellement à Paris les dieux comme les cyclopes du Mont-Cina; nous ne connoissons ni devoir, ni frein, ni retenue; habitués à en imposer par-tout où nous allons, nous nous croyons fort heureux de faire ici notre métier....

Peu de monde croira que le tableau n'est pas exagéré.

En le comparant avec l'opinion de M. Fermo..... un des sénateurs François qui représenta la députation étrangere (1) comme des CITOYENS RÉUNIS DE TOUTES LES PARTIES DU MONDE, OFFRANT

---

(1) Voyez le Moniteur, page 702.

LE PLUS BEL HOMMAGE QUE L'ASSEMBLÉE NATIONALE DE FRANCE PUISSE JAMAIS RECEVOIR, on aura de la peine à croire à ces vérités, mais elles ont l'avantage d'être certifiées par des milliers de compatriotes de ces représentans plus faméliques que fameux, par des milliers de François auxquels ils doivent leurs habits, le logis, et jusqu'à leur nouriture. Ces assertions confirmées malheureusement par une expérience journaliere, recevront une nouvelle force par un argument qui, mis à exécution, ne laisseroit plus le moindre doute. Qu'on chasse de cette ville les banqueroutiers et les débiteurs de mauvaise foi ; qu'on éloigne les filous, les escrocs, les marchands de chaire humaine ; qu'on supprime réellement les tripots, les lieux de débauche ; qu'on renvoie tous ceux qui n'ont pas des témoignages autentiques de leur conduite, ceux que les gouvernemens n'avouent pas, ceux qui sont proscrits dans leur pays, inscrits et flétris sur les

registres de police de cette Capitale, on verra sur le champ disparoître, pour la plus grande partie, cette DÉPUTATION UNIVERSELLE de la surface de Paris, et rentrer dans l'obscurité et dans le néant d'où on ne l'a tirée que pour déshonorer la France.

Et ce sont des êtres aussi vils, des êtres qui comme VERRES, souilleroient la souillure même, qui ont pourtant osé proférer, en face de l'assemblée nationale, les blasphêmes les plus abominables contre leur roi, et par conséquent leurs nations mêmes. Quelle douleur profonde n'ont-ils pas senti, les étrangers honnêtes-hommes qui sont à Paris, en lisant les expressions injurieuses et iniques dont on a farci le discours de la prétendue députation, expressions diamétralement opposées aux sentimens qui sont gravés dans leurs ames, et qu'aucun tems, au-aucune menace, aucun danger, aucun moyen de séduction n'effacera jamais : expressions enfin qui, aux yeux de la

justice, de l'honneur et du bon sens, ne flétrissant pas les personnes qu'on y a désignées, condamnent à un opprobre éternel les perfides qui les ont tracées, aussi bien que les traîtres qui les ont lâchement adoptées.

Le peuple est par-tout, disent-ils, sous le joug des dictateurs qui se disent souverain (1). Qu'entendent-ils par ce joug? sont-ce les loix justes et égales auxquelles obéissent les Siciliens? les principes démocratiques qui regnent en Suisse? les impôts extrêmement modiques que paient à la chose publique les Espagnols, les Italiens, les Avignonois? Le joug n'est fait que pour des animaux ou que pour des hommes qui s'avillissent au point de leur ressembler. Où sont pourtant ces dictateurs qui se disent souverains, en Pologne, dans la Suisse, dans le Brabant, à Geneve, en Hollande? les hommes qui vivent dans les états

(1) Voyez le Moniteur, page 702.

monastiques reconnoissent, il est vrai, la souveraineté dans les rois qui, établis par la providence divine, ont reçu cette même souveraineté, par un acte souverain des nations respectives qui ont légitimement, et pour le bien de la chose publique, constitué ces chefs dépositaires de la souveraineté ; mais est-ce là usurper la dictature ? y a-t-il là des dictateurs qui se disent souverains, et qui tiennent le peuple par-tout sous le joug ?

Les ambassadeurs des tyrans ne pourroient honorer votre fête auguste du 14 Juillet, et d'où vient donc que le comité des sections de la ville de Paris, a arrêté de faire prier les mêmes ambassadeurs par S. M., afin qu'ils veuillent bien intervenir à cette cérémonie brillante et patriotique. Comment le corps municipal de cette capitale, qui n'a jamais cessé de donner des preuves de son zele pour la nouvelle constitution, feroit-il prier des ambassadeurs, des tyrans, pour

assister

assister au triomphe de la liberté? comment le roi restaurateur, protecteur de la liberté, voudroit-il souiller son trône, l'autel élevé à cette divinité par la présence des représentans de la tyrannie? et les fondateurs de la liberté, et les légions des représentans de la France libre pourroient-ils souffrir ces monstres à côté d'eux-mêmes? ne craindroient-ils pas que l'idole de Bélial approché au leur en flétrît la majesté et la pureté? Les ambassadeurs des tyrans! où sont donc ces tyrans? où sont ces souverains oppresseurs? il seroit au-dessous de leur dignité et de leurs vertus d'en faire ici l'apologie. Qu'on les cite donc ces actes de tyrannie qui déshonorent les rois des contrées étrangeres, et qui en oppriment les sujets. Les sujets!... Non, ils n'en ont pas; ils n'ont que des enfans pour les adorer, et pour témoigner par-tout les bienfaits de ces tyrans qui protégent les sciences et les arts, qui encouragent l'agriculture et le commerce, qui font le bonheur de toutes leurs familles.

Je ne suivrai pas les autres iniquités que ce discours renferme; mon ame s'y refuse; j'aime mieux faire obscurcir quelques absurdités, sans doute plus dignes de mépris que de confutation. On est, par exemple, tenté de demander d'après quelle carte géographique on a placé les Siciliens séparément des Italiens? d'après quels auteurs on fait des Suisses, des Liégeois, des Anglois, des nations asservies? depuis qu'elle époque les Siciliens, dont le sénat a le droit de s'opposer aux impôts et à tous les actes arbitraires, les riches Hollandois, les Allemands vainqueurs, sont des nations asservies, des malheureux citoyens? on croit rêver lorsqu'on entend des égouts des nations, des hommes tarés, perdus de mœurs, sans aucune patrie, se dire hommes libres, et dont la patrie est dans les fers, souhaiter à un pays, qui n'est plus le leur, des révolutions, lesquelles, vu la nature du climat, le caractere des habitans, ne pourroient jamais s'opérer

qu'avec une effusion énorme de sang, et la ruine totale des cités et des citoyens.

Pour mettre enfin le comble à leur audace, jamais ambassade, ajoutent-ils, ne fut plus sacrée... Je ne vois que quatre manieres de rendre sacrée un ambassade, de la part de ceux qui l'envoyent, de ceux qui sont envoyés, de ceux à qui on envoye, ou de la part de ce qui en est l'objet. Or, sous tous ces rapports, jamais aucune ambassade ne fut moins sacrée ; il n'y en a jamais eu d'aussi inconséquente et d'aussi méprisable. D'abord où sont ceux qui chargent ces ambassadeurs ? personne, si ce n'est ceux qui les ont achetés ou séduits. Qui sont ceux qui en sont chargés ? la racaille de l'Europe, comme on vient de le voir. Qui sont ceux à qui on envoye ? des hommes dont l'auguste ministere n'est nullement reconnu par aucune nation du monde. Quel est l'objet de cette ambassade ? de calomnier lâchement les rois et les nations. Voilà donc

le caractere de cette ambassade si sacrée! Voilà la hauteur dont elle est partie, et où elle est parvenue! Mais la perfidie et l'impuissance de la députation étrangere n'étoit pas encore consommée. Elle ne connoît point de bornes dans l'audace et dans les forfaits : elle craignit de rougir à la vue de son crime; et cherchant à étouffer les cris de leur conscience moribonde, notre mission, dit-elle, est avouée tacitement par nos compatriotes. Vous mentez, vous calomniez, hommes sans pudeur et sans foi, cloaques du genre humain! je vous déments formellement! des milliers d'étrangers qui se trouvent à Paris, joignant leurs cris d'indignation à ceux de toutes les nations, d'une voix unanime vous démentent et vouent à l'opprobre et à l'ignominie.. Est-ce bien à l'instant que les Russes, les Polonois, les Allemands, les Prussiens, les Anglois, les Suédois, les Espagnols, etc. se rallient autour de leurs chefs, qu'ils les assurent par les

marques les moins équivoques de leur amour et de leur obéissance, qu'ils prodiguent leurs fortunes et leur sang pour soutenir par les armes la cause de leurs rois, qui n'en fait qu'une avec celle des sujets, qu'il vous convient, menteurs effrontés, de dire que vos compatriotes avouent votre mission infâme? L'Italien et l'Avignonois armés, jurent sans cesse fidélité à leurs souverains respectifs, malgré la séduction la plus puissante dont on les a environnés, et vous vous autorisez de leur volonté pour insulter à leurs souverains dont ils sont inséparables! a-t-on jamais entendu des atrocités aussi révoltantes, des perfidies aussi monstrueuses.

Il me paroît avoir montré jusqu'à l'évidence, quelle idée on doit se former de cette prétendue députation qui a navré et indigné des milliers d'ames honnêtes et sensibles. Les personnes qui ont cru tout bonnement qu'elle étoit légitime n'ont pas vu qu'à force d'entasser des

calomnies et des impostures, elle s'est montrée dénuée de toute vraisemblance. En effet de quelle part, par quel vaisseau ou aréostat, les députés INDIENS, ARABES, ET CALDÉENS, ont-ils reçu la description des soucis amers que la sagesse des décrets de l'asssemblée nationale de France DONNE AUX DESPOTES de leurs contrées? à quelle époque et de quelle maniere les peuples des Indes, de la Caldée et de l'Arabie, ont-ils vraiment avoué la mission de ces soi-disant députés errants et vagabonds, si difficiles à fixer, à trouver, à contenir? étoient-ils vraiment pénétrés de l'esprit des nations qu'ils vouloient représenter, ceux qui en ignoroient jusqu'au costume, puisque c'est aux Menus qu'on les a masqués avec des vieilles hardes de l'Opéra pour faire leur parade à l'assemblée.

Les étrangers qui tracent ici leurs sentimens, et qui font le désaveu le plus solemnel de la prétendue députation, ne se permettront pas des réflexions sur les

motifs qui ont pu engager l'assemblée nationale à souffrir la lecture d'un discours si outrageant pour tous les rois et les républiques, et qui, sans contredit, n'auroit pas été toleré sur le dernier des théâtres de cette capitale; il ne leur est pas permis non plus de censurer la maniere mal-honnête et injurieuse avec laquelle on prépara une apparition de scélérats et de gens vendus qu'on qualifie de députation d'étrangers, pour servir de prélude aux décrets nocturnes du 19 Juin, et surprendre ainsi la religion de tant d'autres députés Français; mais il est impossible de passer sous silence, que la seconde partie de la réponse du ci-devant honorable (1) président, M. de Menou, est nulle et illusoire. Si la députation étrangere à donc supérieurement joué l'assemblée nationale de France, il faut convenir que celle-ci lui a bien rendu la pareille, en ordonnant à ces sacrés ambas-

(1) Tous les titres ont été supprimés à la même séance.

sadeurs de raconter à leurs concitoyens, ce qu'ils auront vu lorsqu'ils retourneront dans leur patrie. Si le sénat auguste de France n'a dans les pays étrangers d'autres apôtres que ces ambassadeurs, il peut être bien certain que les décrets qui émanent de son temple, ne franchiront jamais ni les mers, ni les montagnes, et ne pourront dans aucun tems faire le bonheur des peuples étrangers, comme ils font celui du peuple Français.
